



# BUT GÉNIE BIOLOGIQUE ALTERNANCE

Depuis plusieurs années, le département Génie Biologique (GB) propose aux étudiants de suivre leur formation par la voie de l'alternance à partir de la troisième année. Le dispositif de formation prépare à un diplôme national de niveau 6 (bac +3), fondé sur un roulement entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise.

Les alternants en BUT Génie Biologique acquièrent des compétences dans les différents domaines de la biologie (analyse, expérimentation, mener des études, réaliser des examens, techniques d'ingénierie moléculaire).

## PARCOURS BIOLOGIE MÉDICALE ET BIOTECHNOLOGIE - BMB

Le titulaire du BUT Génie Biologique, parcours BMB est doté d'importantes compétences technologiques lui permettant d'assurer de nombreuses missions parmi lesquelles :

- la participation à des programmes de recherche et développement dans le domaine de la biologie
- la réalisation et la mise au point de techniques d'analyses en biologie médicale (biochimie, virologie, physiopathologie, histologie, hématologie, toxicologie, pharmacologie...)
- la mise en œuvre des analyses de contrôle de produits du domaine biologique
- la recherche et le développement d'un produit ou d'une molécule dans les secteurs de la santé humaine, animale et des biotechnologies
- le développement et la mise en œuvre de nouveaux tests diagnostic ou de nouvelles technologies en biologie cellulaire, biologie moléculaire, génomique fonctionnelle, génie génétique, génie protéique et protéomique, microscopie, imagerie
- la participation à des activités mettant en œuvre l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

### Débouchés et Métiers :

Technicien.ne supérieur.e en laboratoire de biologie médicale public ou privé, assistant.e ingénieur.e, assistant.e de biologiste ou de chercheurs dans les laboratoires de recherche publics (Universités, CNRS, Inserm, Inrae) ou dans les laboratoires de recherche privés (Institut Pasteur) ainsi que dans les entreprises de biotechnologie (PME, PMI, grands groupes industriels), auditeur.trice qualité, assistant.e de production.

### Code RNCP : 35 367

La section par alternance du département Génie Biologique de l'IUT de Lille bénéficie de l'expertise du CFA Formasup Hauts-de-France. Elle s'appuie sur des moyens pédagogiques spécifiques mis en place dans le cadre du Programme National (PN).

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation scientifique et professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule donc en deux temps :

- **2 semaines en entreprises** : l'alternant a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.
- **2 semaines en formation** : cours/travaux dirigés, travaux pratiques et mises en situation dans des projets universitaires. L'alternant est suivi par un tuteur académique tout au long de sa formation.

Durée :

- Contrat de 1 an : alternance ouverte à partir de la 3e année.
- Sur la 3e année : 16 semaines à l'IUT et 36 semaines en entreprise.

### CHEF DE DÉPARTEMENT

 Guillaume LE FLEM

 guillaume.leflem@univ-lille.fr

 03.59.63.21.63

### RESPONSABLE DE FORMATION

 Michèle BASTIDE

 michele.bastide@univ-lille.fr

 03.59.63.21.71

### RESPONSABLE DE FORMATION

 Emmanuel ROGER

 emmanuel.roger@univ-lille.fr

 03.59.63.21.68



# Pourquoi choisir l'alternance ?

## Les avantages

### • Pourquoi recruter un alternant ?

Une anticipation des besoins en recrutement : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), une intégration progressive du collaborateur en entreprise, un investissement reconnu dans la formation des professionnels de demain.

### • Quel est le coût de l'alternance ?

Recruter un alternant au sein d'une entreprise représente deux types de coûts distincts :

- o la rémunération de l'alternant, et les charges sociales liées à son salaire
- o le financement de sa formation, l'employeur peut bénéficier d'un soutien financier total ou partiel de son OPCO.

### • Aides à l'embauche d'un alternant

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>



Pour l'employeur



## 2 types de contrats

### LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



#### • Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, avec certaines possibilités de dérogations sur cette limite d'âge.

#### • La rémunération

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de **l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage** (article D6222-28-1 du code du travail créé par le décret n°2020-373 du 30 mars 2020).

| Situation | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|-----------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| 3e année  | 55 %*       | 67 %*       | 78 %**      | 100 %*         |

\*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

\*\*Salaire le + élevé entre le pourcentage du Smic et le pourcentage du salaire minimum conventionnel

### LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



#### • Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans, mais également aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans. Les personnes qui bénéficient d'un minima social : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

#### • La rémunération

La rémunération varie en fonction du niveau du diplôme (tableau ci-dessous).

| Age             | Bac général ou inférieur   | Titulaire Bac Pro, techno, et diplomes sup |
|-----------------|--|--|
| moins de 21 ans | 55 %*  | 65 %*                                      |
| 21 à 25 ans     | 70 %*  | 80 %*                                      |
| 26 ans et plus  | 100%* ou si plus favorable 85%* du salaire minimum conventionnel |  |

\*Pourcentage du SMIC minimum de rémunération légale

## LES CONTACTS

### Administratifs

iut-vda-apprentissage@univ-lille.fr  
03.59.63.21.01

iut-vda-fc@univ-lille.fr  
03.59.63.21.12

### Relations entreprises

iut-vda-entreprises@univ-lille.fr  
03.59.63.21.01